



Règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement (Titre VI: De l'enseignement secondaire) et notamment l'article 60;

Vu l'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics;

Notre Conseil d'État entendu;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}.

Le présent règlement grand-ducal détermine les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

Art. 2.

Pour chaque section, les branches d'examen, les branches fondamentales, les épreuves orales ainsi que les coefficients de toutes les branches au programme sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés.

Art. 3.

Le règlement grand-ducal modifié du 6 avril 2001 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires est abrogé.

Art. 4.

Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2017/2018.

Art. 5.

Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Claude Meisch*

Cabasson, le 28 juillet 2017.
Henri

Tableaux fixant les branches d'examen, les branches donnant lieu à une épreuve orale à l'examen, les coefficients de promotion des branches d'examen et les coefficients servant au calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

**Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	4	X	X	X ⁽⁶⁾
<i>Dissertation littéraire</i> ⁽¹⁾				
<i>Analyse littéraire</i> ⁽¹⁾				
Allemand	4	X	X	X ⁽⁶⁾
<i>Dissertation littéraire</i> ⁽¹⁾				
<i>Analyse de texte</i> ⁽¹⁾				
Anglais	4		X	X ⁽⁶⁾
<i>Textes connus</i> ⁽²⁾				
<i>Textes littéraires inconnus</i> ⁽²⁾				
4e langue vivante/grec ancien	4		X ⁽⁴⁾	X ⁽⁶⁾
Latin ⁽³⁾	3/—		X ⁽⁴⁾	X ⁽⁶⁾
Philosophie	3		X ⁽⁵⁾	
Économie générale	2		X ⁽⁵⁾	
Histoire	2		X ⁽⁵⁾	
Éducation physique ⁽⁷⁾	1			
Cours à option ⁽⁷⁾	—/2			

⁽¹⁾ Pondération : dissertation 1/2, analyse 1/2.

⁽²⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes inconnus 1/2.

⁽³⁾ Les élèves ayant choisi le latin ne suivent pas de cours à option.

⁽⁴⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ 2 branches, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

⁽⁷⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – mathématiques-informatique /
Section mathématiques-informatique (B)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Mathématiques I	3		X	
Mathématiques II ⁽¹⁾	4	X	X	X
Informatique ⁽¹⁾				
Physique	3	X	X	
Chimie	3		X	
Philosophie	2		X ⁽³⁾	
Économie générale	2		X ⁽³⁾	
Histoire	2		X ⁽³⁾	
Éducation physique ⁽⁵⁾	1			
Cours à option ⁽⁵⁾	2			

⁽¹⁾ Branche combinée; pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

⁽²⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ épreuve orale dans la branche présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences naturelles-mathématiques /
Section sciences naturelles-mathématiques (C)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Mathématiques	3		X	
<i>Mathématiques I⁽¹⁾</i>				
<i>Mathématiques II⁽¹⁾</i>				
Biologie	4	X	X	X
Physique	3		X	
Chimie	3	X	X	
Philosophie	2		X ⁽³⁾	
Économie générale	2		X ⁽³⁾	
Histoire	2		X ⁽³⁾	
Éducation physique ⁽⁵⁾	1			
Cours à option ⁽⁵⁾	2			

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Épreuve orale dans la branche présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences économiques-mathématiques /
Section sciences économiques-mathématiques (D)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾
Latin	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾
Mathématiques	3		X	
<i>Mathématiques I⁽¹⁾</i>				
<i>Mathématiques II⁽¹⁾</i>				
Économie de gestion	3	X	X	
<i>Sociétés commerciales⁽²⁾</i>				
<i>tatistiques et probabilités⁽²⁾</i>				
Économie politique	4	X	X	X
Histoire	2		X ⁽⁴⁾	
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾	
Éducation physique ⁽⁶⁾	1			
Cours à option ⁽⁶⁾	2			

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

⁽³⁾ 2 branches, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Épreuve orale dans une des deux branches présentées à l'examen, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – arts plastiques /
Section arts plastiques (E)**

Branches	Coefficient	Branches fondamentales	Branches d'examen	Épreuves orales
Français	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾
Allemand	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾
Anglais	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾
Latin	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾
Mathématiques	2		X ⁽¹⁾	
Éducation artistique I	4	X	X	
Éducation artistique II	3	X	X	
Éducation artistique III	3		X	X
Philosophie	2		X ⁽²⁾	
Éducation musicale	2		X ⁽²⁾	
Éducation physique ⁽⁴⁾	1			
Cours à option ⁽⁴⁾	2			

⁽¹⁾ 2 branches, au choix de l'élève.

⁽²⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – musique /
Section musique (F)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Mathématiques	2		X ⁽²⁾	
Éducation musicale I	4	X	X	
<i>Analyse musicale</i> ⁽¹⁾				
<i>Théorie générale</i> ⁽¹⁾				
Éducation musicale II	3	X	X	X
Éducation musicale III	3		X	
Philosophie	2		X ⁽³⁾	
Éducation artistique	2		X ⁽³⁾	
Éducation physique ⁽⁵⁾	1			
Cours à option ⁽⁵⁾	2			

⁽¹⁾ Pondération : analyse 1/2, théorie 1/2.

⁽²⁾ 2 branches, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /
Section sciences humaines et sociales (G)**

Branche	Coefficient	Branche fondamentale	Branche d'examen	Épreuve orale
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾
Mathématiques	2		X ⁽²⁾	
Histoire ⁽¹⁾	3	X	X	
Géographie ⁽¹⁾				
Sciences sociales	4	X	X	X
Économie politique	2		X	
Éducation artistique	2		X ⁽³⁾	
Philosophie	2		X ⁽³⁾	
Éducation physique ⁽⁵⁾	1			
Cours à option ⁽⁵⁾	2			

⁽¹⁾ Branche combinée ; pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

⁽²⁾ 2 branches, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 branche, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Branches mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

